



**NOM DU LOCATAIRE**  
**ADRESSE**

VOTRE NOUVEAU LOYER

Monsieur ,

Conformément au Code Wallon du Logement et aux directives de la S.W.L.,  
Vous trouverez joint à la présente le calcul de votre loyer à partir du 01/03/2016.

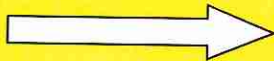
Si vous n'êtes pas d'accord avec un quelconque élément de ce calcul, nous restons à  
votre entière disposition pour tout éclaircissement.

Loyer net (voir fiche annexée)	:	
Provision	:	
Garage	:	
Chambre excédentaire	:	
-----		
TOTAL DU LOYER	:	x EUR

Nous rappelons que si vous pouvez faire la preuve que vos revenus actuels sont inférieurs de plus de 15% à ceux précédemment fournis, votre loyer sera revu, par contre s'ils sont supérieurs de 15%, vous êtes tenus de nous en avertir immédiatement (dans le mois de l'augmentation) et votre loyer sera revu. Tout manquement à ce point sera sanctionné par l'Art. 10 de l'AGW du 06/09/07 modifié par l'Art. 28 de l'AGW du 19/07/2012, et les sommes impayées seront récupérés avec effet rétroactif.

**Vous ne recevrez pas de bulletin pour le paiement de vos loyers.**

**Le paiement des loyers doit se faire EXCLUSIVEMENT par versement au compte n°096-0103322-38 (IBAN BE24 096 010332238 – BIC GKCCBEBB) de l'I.P.P.L.F., avec VOTRE NUMERO de communication obligatoire selon exemple ci-après :**



**001/6022/00225**

Pour le 10 du mois le montant de votre loyer doit être en notre possession.  
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**FICHE DE CALCUL DU LOYER**  
 Arrêté du Gouvernement wallon du 25 février 1999  
 Fiche de calcul annexée à l'A.G.W. du 25/02/99

Société : Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes  
 Locataire n°: X  
 Adresse X  
 Loyer établi à la date du 01/03/2016

**I Le Ménage.**

Nom	Revenus 50%	Revenus 100%
	0,00	X
	0,00	X
Les revenus du ménage sont : RA = X	*(1.5)*	
Enfants à charge : Nombre : 0		*(1.6)*

**II Le Logement.**

Valeur Locative Normale VLN =	405,00 € *(2.1)*
Loyer de base LB =	334,97 € *(2.2)*

**III Paramètres de la Société.**

Coefficient X1 = 0,0600 %	X2= 0,1200 %	*(3.1)*
Coefficient de revenus X = 0,1200 %		

**IV Calcul du Loyer Mensuel**

A. Part du Logement : PL = 0,40 x LB =	133,99 € *(4.1)*
Part des Revenus : PR = ( X x RA ) / 12 =	164,07 € *(4.2)*
Loyer mensuel théorique : Lt = PL + PR =	298,06 € *(4.3)*
B. Limitation du loyer mensuel en fonction des revenus (20 % RA) alors LT =	273,46 € *(4.4)*
C. Réduction pour enfants à charge ou handicapés Montant = (réellement appliqué 0,00 €)	0,00 € *(4.5)*
D. Calcul du loyer mensuel LR = Lt (ou LT) - (4.5) =	273,46 € *(4.6)*
E. Limitation à la Valeur Locative Normale LR =	273,46 € *(4.7)*
F. Application du loyer mensuel minimum LR = 12 % Rm	273,46 € *(4.8)*
G. Déplafonnement du loyer mensuel (article 19 & 2,3 et 4) LR = 20 % RA =	*(4.9)*
H. LOYER MENSUEL : LR =	273,46 € *(4.0)*

**V. Autres éléments du loyer, charges et redevances**

1. Garage ou emplacement de véhicule	0,00 € *(5.1)*
3. Provisions charges locatives	12,00 € *(5.2)*
4. Réductions diverses	0,00 € *(5.3)*
5. Chambre(s) excédentaire(s)	0,00 € *(5.4)*

TOTAL MENSUEL: (4.0)+(5.1)+(5.2)-(5.3)+(5.4)

X

**X**

A PAYER EXCLUSIVEMENT AU COMPTE : 096-0103322-38 ( IBAN : BE24 096 010332238 – BIC GKCCBEBB)

AVEC LA MENTION SUIVANTE **001/6022/00225**

PLANTATION	0,00	Mazout Cns	0,00
------------	------	------------	------

Elec. Com.	0,00	CHAUF MAZO	0,00
Degraisseau	0,00	ent poele	0,00
EAU CHAUDE	0,00	CHAUFFAGE	0,00
Chauf. Ent	11,50	EAU-CHAUF	0,00
ABAND RECO	0,50	Prot. Ince	0,00

E E P E